

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de Chambéry métropole-Cœur des Bauges auprès du collège des Bauges

• date de convocation le 03 janvier 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 78

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Cogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération **n° 020-17 C**

objet **Convention de mise à disposition d'un agent de Chambéry métropole-Cœur des Bauges auprès du collège des Bauges**

Xavier Dullin, président, explique qu'avant la fusion de la communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la communauté de communes du Cœur des Bauges au 1^{er} janvier 2017, un des agents de cette dernière, éducateur des activités physiques et sportives, exerçait les fonctions d'éducateur sportif au sein du collège des Bauges.

Afin de permettre au collège de poursuivre ces activités sur le reste de l'année scolaire 2016-2017, il est proposé de maintenir cette mise à disposition du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

Cet agent sera mis à disposition du collège pour l'accompagnement des activités de ski de fond et de natation.

Cet agent, qui est affecté à la direction du développement touristique et des grands équipements en tant qu'éducateur sportif natation et sports de glace, partagera son temps de travail entre cette direction et le collège selon un planning défini au préalable.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise à disposition d'un agent de Chambéry métropole-Cœur des Bauges auprès du collège des Bauges situé à Le Châtelard à compter du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir, annexée à la présente décision.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 020-17 C

Objet de l'acte :	Convention de mise à disposition d'un agent de Chambéry métropole-Cœur des Bauges auprès du collège des Bauges
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)
Date de l'acte :	09 janvier 2017
Annexe :	convention mise à disposition collège des Bauges;

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18791H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18791H2

Date de transmission en Préfecture :	13 janvier 2017
Date de réception en Préfecture :	13 janvier 2017